



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

sudposte44@orange.fr

- ✚ Régimes de travail de La PIC
- ✚ Fêtes de fin d'année
- ✚ Mobilité interne
- ✚ Promotion
- ✚ Elections

Régimes de travail de la PIC : Un Comité Technique a eu lieu hier le 25 novembre à la direction de la DSCC. A l'ordre du jour : l'avenant aux régimes de travail de la PIC. Etaient présents : Pour la direction de La Poste : Le directeur des ressources humaines de la DSCC, le directeur de La PIC. Pour les élu-es syndicaux : SUD : Didier Raynaud et Joël AERE. Pas d'autre syndicat.

Comme annoncé, cet avenant prolongeait les régimes de travail pendant 12 mois ! Cela implique, au regard de la loi, l'ouverture de négociations 6 mois avant l'expiration de l'avenant. La direction nous a d'ailleurs indiqué à ce Comité Technique qu'elle avait l'intention d'ouvrir les négociations en juin !

Nous sommes intervenus au CHS-CT, par courrier au directeur, nous avons demandé une plénière et encore aujourd'hui dans ce Comité Technique, pour exiger que cet accord soit prolongé au-delà de 12 mois. En effet, nous ne pensons pas opportun, pour l'intérêt du personnel, d'engager aussi rapidement une négociation. Nous ne pensons pas non plus qu'il soit judicieux d'engager une négociation sur les régimes de travail alors que le personnel en a déjà ras le bol des difficultés, du manque de personnel et a besoin de stabilité.

Le directeur a indiqué à ce Comité technique qu'il avait l'intention de revoir l'organisation du travail (séquencement d'activité, prise en charge de nouvelles activités, changements éventuels etc...) après la période électorale. **Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration préalable, nous jugerons sur pièce. Mais hors de question de négocier avec la pression permanente d'un éventuel changement des régimes horaires.**

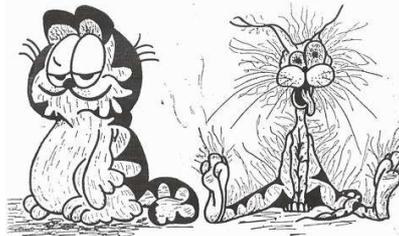
Il était possible de trancher cette question à ce Comité Technique, mais le directeur souhaitait avoir l'avis des autres syndicats sur cette question. Ce qui est assez logique en soi.

Une audience a donc eu lieu aujourd'hui en plénière.

Etaient présents à cette audience : Pour, SUD Emmanuelle Etienne et Didier Raynaud, la CGT, la CFDT.

Nous y avons défendu notre volonté de prolonger la durée des régimes de travail au-delà des 12 mois. Nous avons

repris l'ensemble des arguments que vous retrouverez dans notre déclaration préalable du Comité Technique. Le directeur a demandé la position de chaque syndicat qui a répondu favorablement à notre proposition. Le directeur nous a dit qu'il entendait notre demande, mais qu'il n'avait pas de vision au-delà des 6 mois !! Qu'il y aurait dans les mois qui viennent des évolutions possibles de l'organisation du travail et qu'il attendait des organisations syndicales du dialogue. Nous avons réitéré, que nous n'avons jamais refusé le dialogue mais que nous regarderons les évolutions — sur la base de l'amélioration des conditions de travail du personnel.



départ de la Maison

départ du travail

Le directeur a indiqué qu'il nous donnerait la réponse définitive lundi !

Nous avons aussi abordé les revendications pour les fêtes de fin d'années.

En nuit : possibilité de poser 1 férié sur les deux et 8h15 de compensation par vacation effectuée.

En jour : possibilité de poser une veille de férié sur les deux et un effort supplémentaire sur les départs anticipés.

Réponse : Un maximum sera fait pour que les agents puissent avoir un des deux fériés ou veilles de fériés ; un état des effectifs sera fait par la direction et les agents souhaitant poser un congé doivent se faire connaître.

La question de pouvoir poser un jour sec sur les 24 ou 31 a été posée par la CGT (pour ne pas qu'on nous retire 3 jours



en cas de repos vendredi et samedi), nous partageons cette demande : pas de réponse précise à ce jour.

Les départs anticipés resteront à la même hauteur que l'an dernier à

cause des horaires de concentration (comme le samedi + une heure). **Bilan : Nous sommes loin du compte, les compensations sont ridicules, les départs ne sont pas encore garantis à un sur deux. Débattons en HIS des suites à donner...**

Promotion : Le directeur nous a indiqué le niveau des RAP sans date précise de mise en place. Ce sera 22 RAP : 6 en 1.3, 16 en 2.1 ! Nous sommes loin du 2.1 grade de base... Nous avons profité de cette discussion pour reposer la question des derniers fonctionnaires APN1 (il ne reste que 2 ou 3 fonctionnaires 1.2 sur le centre !) Nous avons demandé qu'une solution soit trouvée pour que ces agents ne terminent pas leur carrière comme ils l'ont commencé en 1.2 !! Le directeur n'a donné aucun engagement ferme sur cette question, mais va regarder...

Mobilité : Plusieurs points ont été abordés :

Le directeur souhaite assouplir ce système en proposant de déposer des fiches de vœux tout au long de l'année.

Autre point : actuellement, les agents peuvent demander dans leurs fiches de vœux un horaire et un îlot ce qui peut bloquer les agents en cas d'indisponibilité de place sur l'îlot.

Doit-on prioriser l'horaire souhaité ou l'îlot au risque de bloquer la mutation ?

Nous en débattons en HIS avant de répondre à la direction.

Autre point sensible : les situations sociales.

Le débat est lancé sur les mobilités internes liées à une situation sociale difficile.

Dans ce cadre plusieurs propositions ont été faites par les syndicats. Pour notre part, nous avons proposé que suite à un rapport social, les agents en difficultés personnelles

puissent être affectés sur un horaire adapté, mais en surnombre de manière à ne pas léser les agents en attente de mutation.

Le directeur accepte une affectation transitoire (3 mois renouvelables une fois) pour les situations d'urgence.

Pour une modification des critères dans la durée, il souhaite prendre le temps de la discussion en CHSCT et avec les organisations syndicales.

Elections : Le point a été fait sur la remise du matériel, le point de vote, les panneaux d'affichage et surtout un dernier élément qui vient d'être arraché par SUD au niveau national, le droit d'être assisté en cas de difficulté avec l'outil informatique. **Il sera donc possible de demander d'être assisté par deux personnes de votre choix (un encadrant et un représentant du personnel).**

Toujours sur les élections, les tracts sont partout, des syndicats absents du terrain pendant 3 ans sont de retour ! C'est vraiment trop con, qu'il n'y ait pas des élections en permanence comme ça vous auriez des syndicats pour vous occuper de vos problèmes...

La campagne devient calomnieuse, mensongère !

Le dernier tract distribué aujourd'hui par la CFDT est un must en la matière. En effet titré « il suffisait de signer » pour bénéficier des améliorations des grilles indiciaires pour les fonctionnaires est une aberration et un mensonge.

La CFDT oublie à dessein de signaler que ce sont eux qui ont demandé que ce projet d'accord sur les grilles soit fusionné avec le pacte social qui est un vrai recul social. Une petite manœuvre électorale qui malheureusement a des conséquences lourdes.

Déclaration préalable SUD PTT au Comité Technique du 25 novembre 2014

Nous sommes convoqués aujourd'hui au comité technique de la DSCC avec pour ordre du jour l'avenant aux régimes de travail de La PIC Nantes Atlantique. Nous constatons que ce projet d'avenant est limité à 12 mois. Nous avons débattu avec les agents de La PIC de la durée de l'avenant.

Il est évident pour nous et le personnel que la durée de ce dernier est trop courte. En effet, la direction argue d'un possible besoin d'évolution qui justifierait la limitation à 12 mois. Pour notre part, nous pensons qu'au moment où La Poste nous parle de dialogue social, de visibilité, de stabilité il est nécessaire d'aller au-delà des 12 mois.

En effet de nombreux agents partiront en retraite dans les prochains 18 mois. Une augmentation de la durée permettrait de donner à ces agents une stabilité en restant dans leurs horaires, mais elle permettrait aussi en cas de nécessité d'évolution d'avoir de moindres difficultés de mise en place du fait des départs naturels. D'autre part, une limitation à 12 mois, imposerait une négociation dans 6 mois, en plein été et cela n'est souhaitable pour personne.

Nous ne sommes pas non plus naïfs, nous savons que la direction souhaite évoluer sur l'organisation du travail dans la PIC. Nous jugerons sur pièce, mais rajouter la question des régimes dans ce processus, ne peut que rendre encore plus compliqué les discussions. En conséquence, nous vous demandons dans le cadre de ce Comité technique de modifier les termes de durée de l'avenant. Une audience est prévue demain sur la PIC, il est problématique que ce Comité Technique soit tenu avant. Il reste néanmoins possible de régler cette question aujourd'hui dans le cadre de cette réunion en tenant compte des attentes des personnels.